



Direction du Logement et de l'Habitat

2021 DLH 077 - Réitération, modification et demande de garantie d'emprunt finançant divers programmes de logement social de la RIVP.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations 2013 DLH 179, 2015 DLH 360, 2016 DLH 389, 2017 DLH 232, 2017 DLH 246, 2017 DLH 248, 2017 DLH 275, 2017 DLH 378, 2019 DLH 270, 2019 DLH 132, le conseil de Paris a financé 10 opérations de logement social réalisées par la RIVP dans les 6e, 12e, 14e, 16e, 17e et 20e arrondissements et a accordé dans ce cadre la garantie de la Ville de Paris aux prêts finançant ces projets.

Au total ce sont 35.598.243 € qui ont fait l'objet d'une garantie par la Ville.

La répartition entre prêts foncier et prêts travaux, ainsi que les plans de financement ont été revus pour certains d'entre eux au regard des offres de prêts émises par la Caisse des Dépôts et des Consignations. Par ailleurs, certains prêts n'ont pu être souscrits par la RIVP du fait de la caducité de la garantie apportée par la Ville. Enfin, un dernier prêt va permettre de financer l'ajout d'un logement à un programme de création d'une résidence étudiante.

L'ensemble des offres de prêt émises par la CDC et visant le financement de ces opérations représentent un encours de 32.615.423 euros. La RIVP sollicite la Ville de Paris pour qu'elle garantisse de nouveau ces prêts à hauteur des montants présentés dans les offres de la CDC, jointes à la présente délibération.

Je vous propose en conséquence de garantir ces emprunts bancaires permettant de financer l'ensemble de ces opérations de logement social.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris